

Courrier Fédéral

N° 267

du 03.09.11 au 09.09.11

Encart
Compte rendu CHSCT

Fédération
des travailleurs
de la métallurgie CGT

ISSN 0152-3082



EDITORIAL

Vive la crise ?

page 3

■ ECONOMIE

Plan d'austérité
Qui va payer?

page 2

■ PLUS LOIN QUE NOS DROITS

Attaque patronale dans la gestion
des activités sociales des comités d'entreprise

pages 4 et 5

■ SERVICES DE L'AUTOMOBILE

Elections IRCRA 2011
Jouons la solidarité, gagnons aux élections

page 6

■ HOMMAGE

Serge Clape nous a quittés

page 6

■ LETTRE DE L'UFICT

Créer des emplois, revaloriser le travail et les salaires
Les clés pour combattre les marchés financiers

pages 7 et 8

Courrier Fédéral
Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.48.18.21.31
Fax : 01.48.59.80.66

<http://www.ftm-cgt.fr>
e-mail : communication @ ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez
Rédactrice en Chef : Laure Buchheit
Rédactrice : M. Vergnol
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,
Prix : 0,63 euro
Abonnement annuel :
29,61 euros

Commission paritaire
0413 S 06474
Imprimé par nos soins

PLAN D'AUSTÉRITÉ

Qui va payer?

Après un été mouvementé pour les bourses et la dégradation de la dette grecque qui fragilise encore un peu plus la zone euro, le gouvernement français a annoncé mercredi 24 août, la facture aux français.

Trois ans après l'éclatement de la crise financière, la facture, d'abord transmise aux Etats, est aujourd'hui présentée aux peuples. Si le président a refusé toute «*augmentation générale des impôts*», ce sont bien les recettes fiscales qui sont aujourd'hui mobilisées dans le plan d'austérité du gouvernement Fillon.

Même «*les riches*» sont mis à contribution, à croire le premier ministre, c'est même LA mesure phare du plan d'austérité contre la «*crise de l'endettement*» et qui est censée restaurer un «*esprit de justice fiscale*». Cette proposition avait été amorcée quelques jours plus tôt par le publicitaire Maurice Levy, président de l'association française des entreprises privées (AFEP) dans une tribune publiée dans le Monde. Il proposait l'instauration d'une «*contribution fiscale exceptionnelle des plus favorisés*» pour réduire le déficit public. 16 grands patrons français (dont ceux de Peugeot-Citroën et d'Areva) ont signé cet appel.

Un geste fort ? on pourrait plutôt parler d'une aumône. D'ailleurs François Fillon ne trompe personne quand dans son discours il a martelé que la mesure était un «*symbole de la participation de l'ensemble de la nation*». «*C'est une mesure de solidarité, tout le monde doit faire des efforts*». Pour la CGT, «*ce n'est pas ça qui va régler les difficultés, mais c'est symboliquement important pour montrer que l'effort est réparti sur tout le monde*».

Symbolique en effet, car cette contribution «*exceptionnelle*» s'élève à 3% pour les revenus supérieurs à 500000 euros annuels et rapportera 200 millions d'euros. Cela ne pèse pas lourds au regard des 11 milliards d'économies supplémentaires préconisées par le gouvernement. Ridicule, après l'avalanche de cadeaux fiscaux qui a concédé notamment 2,3 milliards d'euros à la classe dominante grâce à la récente réforme de l'ISF. Une goutte d'eau alors que le patron de PSA gagne 9000€ par jour (dimanche compris) et que la rentière Liliane Betancourt a un taux d'imposition équivalent à un salarié touchant 1300€ net par mois. Grottesque quand le patron de Total, Christophe de Margerie réclame d'être taxé pour combler le déficit de l'Etat alors que son groupe n'a pas payé un centime d'euros d'impôts sur les sociétés cette année.

Aussi, la propagande accreditant l'idée que le plan de rigueur serait essentiellement supporté par les plus

aisés ne passe pas. Ce sont bien les ménages qui vont en supporter les deux tiers. En effet, comme les français ne se serrent pas assez la ceinture, le gouvernement les met au régime sec en augmentant la taxe sur les sodas, mais aussi l'alcool et les cigarettes parce que «*c'est mieux pour notre santé*». Ces hausses représenteront un gain pour l'Etat de 1,15 milliards d'euros, soit 6 fois plus que la taxe sur les plus hauts revenus. En augmentant la TVA, le gouvernement fait une fois de plus le choix de taxer davantage les plus pauvres. Cet impôt indirect (qui représente près de la moitié des recettes de l'Etat) est collecté injustement, ne tenant pas compte des revenus. Aussi, moins on est riche, plus cette taxe pèse lourd dans le budget.

C'est peut-être aussi parce qu'il se préoccupe de la santé des français que le gouvernement leur fait les poches en mettant à contribution les mutuelles et assurances complémentaires santé par le biais d'une Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) qui sera porté à 7% pour un montant annuel de 1,1 milliard d'euros.

Quant aux entreprises, leur contribution s'élèvera à 2,9 milliards d'euros alors que leur trésorerie cumule 170 milliards d'euros depuis le début de l'année. Une participation semble toute dérisoire au vu des 32 milliards d'euros d'allègement de cotisations patronales.

L'addition est donc salée pour les salariés, retraités, chômeurs qui trinquent encore une fois après la réforme des retraites (pour un coût de 20 milliards d'euros pour les salariés), le gel des dépenses de l'Etat et la suppression de 130 000 emplois publics... D'ailleurs, 2,5 milliards d'euros d'économies supplémentaires (16 milliards sont déjà programmées) seront réalisées dans les dépenses publiques.

Lors de la conférence de presse de rentrée, Bernard Thibault a dénoncé cette politique d'austérité. «*La crise est financière, économique et sociale. C'est la crise d'un certain mode de développement basé exclusivement sur la rentabilité financière d'une économie de plus en plus déconnectée des facteurs de production et de la reconnaissance du travail*». Il a également réaffirmé les propositions de la CGT pour sortir de la crise et la nécessité de faire monter le rapport de force pour les faire aboutir. Aussi il a rappelé la participation de la CGT à la prochaine Euro manifestation du 17 septembre en Pologne, la journée de grève unitaire des personnels de l'éducation le 27 septembre, celle des retraités le 6 octobre, sans oublier le positionnement de la CGT pour l'organisation d'une journée d'actions unitaire interprofessionnelle début octobre «*avec des manifestations et la mise en débat de grèves décidées dans les entreprises avec les salariés*».

Zoom sur les heures supplémentaires d'après N. Mansouri, économiste à la CGT

Le gouvernement veut intégrer les exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires dans les exonérations générales de cotisations sociales (il s'agit des exonérations générales sur les bas salaires, jusqu'à 1,6 fois le Smic, appelées aussi exonérations Fillon). Selon le gouvernement, cette mesure rapporterait 600 millions d'euros aux caisses de la Sécurité sociale. Mais ce chiffre doit être d'une part comparé avec les 31,5 milliards d'exonérations Fillon dont profitent les entreprises. Il doit aussi être comparé avec l'ensemble des aides et exonérations accordées aux entreprises par l'Etat et les collectivités territoriales qui est de l'ordre de 170 milliards d'euros.

Enfin, au deuxième trimestre, il y a eu 186 millions d'heures supplémentaires, soit 100 000 emplois. Supprimer cette mesure permettrait de réduire le chômage et de créer quelques centaines de milliers d'emplois.

L'éditorial

Bernard Devert
membre du Bureau fédéral



Vive la crise ?

Si ce titre d'édito en cette rentrée sociale est une provocation pour les salariés confrontés à des pressions de leur direction sur leur salaire et leurs conditions de travail, avec plus de précarité, sans oublier le recul de l'âge à la retraite, il reflète en fait l'état d'esprit dans lequel sont depuis des mois, les grands dirigeants patronaux et le gouvernement.

Ils se servent de la situation de crise pour justifier une politique d'austérité, de recul social, de niveau de vie pour l'ensemble des salariés et leur famille.

Les mesures d'austérité annoncées par le Premier Ministre pour soi-disant réduire le déficit public et justifier au passage « la règle d'or », mettent les dépenses sociales au centre de cette politique de récession sociale (hausses TVA sur la santé, la CSG...). Ce n'est pas l'acte de « charité » de quelques milliardaires, ni la taxation temporaire des plus riches qui vont donner un label de justice sociale aux mesures annoncées.

Contrairement au discours tenu, on est très loin du soi-disant « équilibre » des mesures entre les tenants du capital et les salariés. C'est oublier les 172 milliards d'euros distribués aux entreprises, sous formes de niches fiscales ou d'exonérations. C'est oublier les 210 milliards d'euros de dividendes versées aux actionnaires en 2010. C'est faire silence sur le fait qu'un salarié sur deux gagne moins de 1 600 euros par mois et que 4,7 millions de salariés sont inscrits à Pôle Emploi.

Au nom de la crise systémique, l'objectif du gouvernement et du patronat est de donner des gages de confiance dans leur choix aux marchés financiers, aux agences de notation.

On retrouve également ce dogmatisme libéral au niveau des entreprises avec le chantage à l'emploi,

sous couvert d'améliorer la compétitivité, pour imposer aux salariés une baisse des coûts sociaux, comme vient de le faire Montupet à Châtellerault. Là aussi, il faut donner des signes forts aux actionnaires, au détriment de la reconnaissance et de l'efficacité du travail.

Il ne peut y avoir de consensus sur de telles bases ! **Partout en Europe, les plans d'austérité déclenchent un refus des salariés à payer leur crise.**

Partout la mise en mouvement des salariés est à l'ordre du jour, avec la **proposition de la CGT de construction d'une journée de mobilisations unitaire le 6 octobre dans les entreprises et dans tout le pays.**

On ne peut attendre les élections présidentielles pour permettre aux salariés de se faire entendre, et porter leurs revendications sur le niveau d'augmentation de salaire, des pensions, le besoin de créer des emplois en CDI, d'améliorer les conditions de travail en urgence, de renforcer leur protection sociale.

La CGT formule depuis des mois, des propositions qui donnent la priorité au social et à la relance économique, en particulier à l'industrie, facteur de développement de richesses au service de l'intérêt général.

Dans les entreprises, l'essentiel est de se tourner vers les salariés pour débattre du contenu revendicatif, des formes de mobilisations et de leur participation aux arrêts de travail, aux rassemblements lors de cette journée de mobilisations.

L'engagement de la CGT dans chaque établissement reste un levier majeur pour gagner la mobilisation du plus grand nombre de salariés de la métallurgie. Alors vive l'action collective pour gagner !

ATTAQUE PATRONALE DANS LA GESTION DES ACTIVITÉS SOCIALES DES COMITÉS D'ENTREPRISE

A peine 10 ans après l'instauration des congés payés en France, le gouvernement de la libération légifère sur la création des comités d'entreprise. Un an plus tard, le ministre des travailleurs, Ambroise Croizat fait voter une nouvelle loi qui attribue un rôle économique aux CE. Celle-ci déclencha une tempête de protestations patronales.

Depuis le patronat ne cesse de s'attaquer à ce droit des salariés. C'est dans ce sens qu'un accord fixant un processus de labellisation de la gestion des 24 comités d'établissement a été signé chez PSA, le 8 juillet 2011. Cet accord n'est pas sans risque d'ingérence de la direction dans l'activité des élus du personnel. > C. MENARD, conseiller fédéral

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, le patronat créa des « œuvres sociales » fondées sur le principe « substituer à l'autorité des chefs de famille jugée défaillante, celle des employeurs investis d'une influence « paternelle »¹ sur toute la vie des travailleurs.

Ainsi, la vie entière des salariés était rythmée par le patron. Michelin constituait un des fers de lance de cette conception patronale, mais Peugeot n'était pas de reste. Ainsi de l'école aux magasins « Ravis » en passant par le FC Sochaux ou les logements des salariés, rien n'échappait au contrôle de l'entreprise. Cette situation se retrouvait un peu partout; dans les mines, chez Schneider, à Bessonneau (Angers)...

En 1936, la CGT, dans l'élan de la loi des congés payés, réalisa de nombreuses maisons de vacances. Elles constituèrent, plus tard (à la libération), la base de « Tourisme et Travail ». L'objectif était de permettre la découverte, mais aussi de rendre la gestion du temps libre et des infrastructures aux salariés. C'est, à l'époque, une conception totalement révolutionnaire. A la sortie de la seconde guerre mondiale, la loi sur les comités d'entreprise (issue du programme du Conseil National de la Résistance) remet la gestion des « œuvres sociales » aux comités d'entreprise. C'est

à dire qu'on passait d'une gestion paternaliste à celle du CE et des élus des salariés.

Mais il fallu attendre la loi du 28 octobre 1982 pour que les CE disposent d'une pleine autonomie en disposant de la personnalité civile et qu'à la notion charitable et paternaliste « œuvres sociales » soit substituée celle d'activités sociales. C'était, en outre, un alignement sur une pratique des comités d'entreprise qui développaient des activités culturelles non compatibles avec le contenu du terme « œuvre »². C'était l'issue de revendications des comités portées par la CGT et son secteur DLAJ (Droits Libertés Actions Juridiques) de l'époque. Enfin, l'employeur ne peut pas développer d'activités culturelles concurrentes du CE.

LES ACTIVITES SOCIALES, ENJEU IMPORTANT

Pour la CGT, le changement de responsabilité des activités sociales, c'est aussi le passage de la conception paternaliste d'intégration développée par le patronat à un autre visant à l'émancipation des salariés. Ceci grâce au contenu des activités mais aussi par une gestion permettant l'implication des travailleurs. Et cela passe nécessairement par des activités de qualités permettant la découverte de domaines nouveaux auxquels les salariés ne pourraient pas prétendre sans les CE. La mutualisation, dans tous les domaines, au sein de structures placées sous la responsabilité des CE (comme l'ANCAV TT dans le Tourisme Social) y concourt activement.

Ainsi, elles visent à renforcer la capacité pour chaque salarié de jouer pleinement son rôle de citoyen à l'entreprise. Pas surprenant que le patronat veuille changer le cours des choses et « renverser la tendance ».

LES OFFENSIVES PATRONALES

La volonté patronale de réappropriation des activités sociales se retrouvent dans les 10 propositions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris³ : « la contribution relative aux activités sociales et culturelles doit rester liée à la seule volonté du chef d'entreprise qui désire valoriser son entreprise grâce à une offre RH attrayante ».

Ainsi le CE devient un outil de l'entreprise qui recouvrirait une totale liberté de subventionnement, y compris en la conditionnant. Actuellement l'article L.2323-86



prévoit : « La contribution versée chaque année par l'employeur pour financer des institutions sociales du comité d'entreprise ne peut, en aucun cas, être inférieure au total le plus élevé des sommes affectées aux dépenses sociales de l'entreprise atteint au cours des trois dernières années précédant la prise en charge des activités sociales et culturelles par le comité d'entreprise, à l'exclusion des dépenses temporaires lorsque les besoins correspondants ont disparu ».

Ainsi, la démarche patronale vise à subventionner, seulement, des activités sociales conformes à la politique sociale de l'entreprise. C'est un retour complet vis à vis des lois de 1945 et 1982.

Donc, leur détermination devient un choix de direction et non plus d'élus de CE. La réalité actuelle, c'est plus de la moitié des CE n'ayant pas de subvention sociale aujourd'hui!

L'ACCORD PEUGEOT (juillet 2011):

Il a été signé par FO, GSEA (ex CFT) et CFDT. CFE-CGC et CGT ont refusé de s'associer à cet accord scandaleux. Il concerne tous les CE de PCA. Il prévoit une labellisation des activités sociales du CE (pour 3 ans). Cette labellisation serait réalisée par une commission composée d'un représentant de chaque syndicat (représentatif ou non, fi de la loi du 20 août 2008 et d'un représentant de l'employeur) et analysera les comptes et budgets du CE.

De plus, les dirigeants des associations placées sous l'égide du CE devront signer un engagement de bon fonctionnement en contrepartie du soutien reçu et l'attribution de moyens matériels nouveaux. Chaque année, la direction réunira une fois, au minimum, les dirigeants des associations, le délégué au CE chargé des activités loisirs, culture et sports et le secrétaire du CE « afin d'échanger sur le développement de leurs activités et les moyens matériels associés. Pour cela, les participants à cette réunion pourront s'appuyer sur une liste de bonnes pratiques qui sera mis à leur disposition » L'intégration ira jusqu'à l'invitation du président de l'association aux visites importantes du site. La direction fixera la feuille de route et contrôlera l'activité. Le CE ne sera plus autonome et encore moins indépendant.

Afin d'avoir le CESAME labellisation, il sera contraint de soumettre ses orientations à la direction. Les élus et les salariés ne gèrent plus les CE. Gageons que rapidement des difficultés apparaîtront quand il s'agira de traiter des grilles d'aides aux salariés ou des choix d'activités.

Comme le revendique la CCIP, le CE deviendra un outil de la politique RH de l'entreprise et des catégories qu'elle voudra privilégier dans le cadre de ses besoins (recrutement).

Mutualiser, coopérer, développer les pratiques démocratiques sont impossibles dans un tel contexte. Ce sont les salariés qui en font les frais.

La dépossession des activités sociales des CE sont la base des politiques de dénigrement des élus. C'est bien que les enjeux sont forts. Rappelons que la CGT revendique une subvention des activités sociales équivalente à 3% de la masse salariale et est farouchement opposée à toutes ingérences patronales dans les activités sociales du CE.



« Article L2323-83

Le comité d'entreprise assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés ou de leur famille, quel qu'en soit le mode de financement, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

« Article R2323-20

- Les activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise au bénéfice des salariés ou anciens salariés de l'entreprise et de leur famille comprennent :

- 1° Des institutions sociales de prévoyance et d'entraide, telles que les institutions de retraites et les sociétés de secours mutuels ;
- 2° Les activités sociales et culturelles tendant à l'amélioration des conditions de bien-être, telles que les cantines, les coopératives de consommation, les logements, les jardins familiaux, les crèches, les colonies de vacances ;
- 3° Les activités sociales et culturelles ayant pour objet l'utilisation des loisirs et l'organisation sportive ;
- 4° Les institutions d'ordre professionnel ou éducatif attachées à l'entreprise ou dépendant d'elle, telles que les centres d'apprentissage et de formation professionnelle, les bibliothèques, les cercles d'études, les cours de culture générale ;
- 5° Les services sociaux chargés :
 - a) De veiller au bien-être du salarié dans l'entreprise, de faciliter son adaptation à son travail et de collaborer avec le service de santé au travail de l'entreprise ;
 - b) De coordonner et de promouvoir les réalisations sociales décidées par le comité d'entreprise et par l'employeur ;
- 6° Le service de santé au travail institué dans l'entreprise. »

¹ Hyacinthe Dubreuil « employeurs et salariés en France », Paris 1934, P280 – 282 cité Maurice Cohen, « Le droit des CE et comités de groupe »

² Rapport parlementaire « Coffineau » N°832, P90.

³ Rapport de Mme Daniele Dubrac, « 10 proposition pour simplifier la représentation élue du personnel, P25, adopté AG du 23 septembre 2010

La lettre de L'UFICT

Courrier fédéral N° 267

du 03.09.11 au 09.09.11
<http://www.ftm-cgt.fr/ufict.htm>

CRÉER DES EMPLOIS, REVALORISER LE TRAVAIL ET LES SALAIRES : LES CLÉS POUR COMBATTRE LES MARCHÉS FINANCIERS

Les tenants du système d'économie libérale tentent de convaincre qu'ils ne font que subir les diktats des marchés financiers, de leurs agences de notation et qu'ils n'auraient donc aucune autre solution que d'appliquer des plans d'austérité toujours plus mortifères. Or, il serait pour le moins utile et salutaire de revenir sur la crise de 2008 dite des « subprimes ».

Rien n'a été réglé, c'est la même crise qui se prolonge et s'aggrave !

Le système financier orienté sur les produits spéculatifs et la baisse des salaires mettait alors l'économie mondiale au bord du gouffre et était montré du doigt unanimement. Il n'était plus de bon ton d'en faire les éloges : Les maîtres-penseurs du libéralisme se faisaient discrets et les politiques au pouvoir n'hésitaient pas à annoncer des changements radicaux. Nicolas Sarkozy lui-même parlait de nécessité du retour des Etats, du contrôle de la finance et « de la moralisation du capitalisme »... bref, ceux-là mêmes qui vantaient en 2007 les bienfaits des « subprimes » et appelaient de leurs vœux à les appliquer en France, redevenaient étonnamment les chantres d'un retour à une régulation publique.

L'endettement des Etats, conséquence d'une gestion accompagnatrice de la crise.

Malheureusement, au-delà des discours et de la communication, l'intervention des Etats a bien eu lieu, non pas pour réformer le système générateur de la crise, mais uniquement pour sauver les banques, sans aucune exigence en retour pour que surtout rien ne change !

L'endettement des banques devenait l'affaire des Etats et les plans de renflouement se succédaient sans aucune contrepartie, sans aucune ébauche de réforme du système financier. C'est au contraire un resserrement des crédits aux entreprises et au secteur public qui s'est manifesté, sans que les Etats ne réagissent, entraînant un ralentissement économique sans précédent, des centaines de milliers de chômeurs supplémentaires, une chute vertigineuse des investissements industriels.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : La dette publique française passait de 67 % de son PIB en 2008 à 88,4% en 2010, non pas sous l'effet d'un accroissement des dépenses publiques, mais en raison d'une chute des recettes que souligne d'ailleurs le conseil des prélèvements obligatoires en pointant un manque à gagner de 172 milliards d'euros pour les finances publiques en 2010. Il en attribue un tiers aux conséquences de la crise avec l'accroissement du chômage, le reste étant dû aux exonérations multiples intervenues depuis 2007 en faveur des entreprises et des ménages les plus riches, le développement de la précarité du travail et des bas salaires étant associés à une chute brutale des investissements industriels.



Ainsi, malgré des aides considérables consenties aux plus grands groupes, en particulier dans l'auto, c'est 300 000 emplois qui ont disparu dans l'industrie française depuis 2008 entraînant un déficit de la balance commerciale 2011 estimé à 70 milliards d'euros, soit une progression de l'ordre de 30% en un an.



L'austérité est mortifère, c'est l'humain et l'investissement qu'il faut développer.

Contrairement à ce que l'on veut nous faire admettre, cette crise n'est pas alimentée par un excès de dépenses publiques mais au contraire par un assèchement des recettes.

Les baisses d'impôt et multiples exonérations de charges patronales auront ainsi coûté la bagatelle de 100 milliards en 2011 sans aucun effet positif sur l'emploi et l'investissement utile.

Comment peut-on dans ces conditions juger crédibles les plans d'austérité supplémentaires qu'il faudrait à nouveau accepter alors que c'est au contraire l'investissement et les salaires qui ouvrent le cercle vertueux d'une économie saine, dynamisée par une autre orientation de l'argent, sortie du carcan de la finance spéculative et orientée vers la création de richesses et la capacité à consommer.

La stagnation du PIB en juillet accompagnée d'une baisse des prix ne peut pas être une bonne nouvelle. Elle alerte sur des risques lourds de récession, dus à une chute de la consommation.

Et si les rapports de forces s'inversaient pour imposer une réelle alternative à l'austérité ?

La crise révèle les blocages de la société et l'urgence de changements profonds à opérer pour y trouver une issue viable et porteuse d'humanité.

En prolongement de ce constat, tous les sondages confirment une tendance forte : Les salariés en général et les ICT en particulier montrent une défiance grandissante à l'égard des directions d'entreprises et de leurs gestions. Celles-ci sont de plus en plus comprises comme étant les simples relais d'actionnaires éloignés et inaccessibles et de leur soif de profits immédiats.

Ingénieurs, cadres et techniciens, de par la place que nous occupons dans l'entreprise et du rôle que nous y jouons, nous sommes soucieux de son avenir et nous

sommes convaincus qu'il passe par l'investissement utile, la formation et l'emploi.

Nous sommes aussi conscients de devenir une cible privilégiée dans les pratiques patronales de l'austérité salariale et de la dépréciation de nos qualifications.

Nous percevons aussi à quel point les politiques de management actuelles sont néfastes à l'entreprise, aux collectifs de travail et à la qualité même de celui-ci. Nous vivons de l'intérieur l'incapacité de ces politiques à répondre efficacement aux défis technologiques de demain, à la nécessaire implication des salariés dans l'organisation de leur travail, facteur pourtant essentiel de qualité et d'engagement professionnel.

Aujourd'hui, il nous est demandé de nous soumettre ou de nous démettre : c'est ainsi qu'est conçue l'adhésion des ICT aux projets d'entreprises, qu'il faudrait accepter à la lettre sans pouvoir intervenir sur leurs contenus, sans pouvoir y exercer notre esprit critique sur leurs finalités et leurs sens, pourtant inhérent à nos formations qui nous portent à réfléchir, proposer, innover.

Avec la CGT des Ingénieurs, cadres et Techniciens, nous avons la possibilité d'accéder à des espaces de liberté et de dialogue pour travailler à reconstruire ensemble nos droits à l'intervention, à proposer d'autres critères de gestion guidés vers des investissements massifs en formation et technologies innovantes.

Car c'est bien de la revalorisation du travail qu'il s'agit avec en corollaire la reconnaissance de nos qualifications, la création d'emplois qualifiés avec des salaires réévalués.

En 25 ans, le salaire moyen en France n'a même pas doublé tandis que les dividendes versés aux actionnaires ont été multipliés par 13. Depuis 2004, ceux-ci sont supérieurs aux investissements réalisés.

Se réapproprié notre capacité à peser sur les événements, tel est l'enjeu d'aujourd'hui pour que nous participions à une sortie de crise dans les entreprises et plus largement dans la société.

Nous participons à l'innovation et au progrès de l'efficacité du travail et nous n'acceptons pas qu'ils se fassent au détriment du progrès social.

La CGT appelle les Ingénieurs, Cadres et Techniciens à venir prendre toute leur place dans ce débat ouvert sur des propositions à faire naître, vivre et grandir sur nos lieux de travail.

La sortie de crise passera par l'implication des ICT et leur exigence d'une autre répartition des richesses avec l'augmentation des salaires, la création d'emplois et la baisse du coût exorbitant de la financiarisation de nos entreprises et de l'économie.

Dès maintenant, créons les conditions pour réussir la grande journée de mobilisation inter-professionnelle et unitaire que la CGT propose le 6 octobre.